



HÔTEL DE VILLE
05120 L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE
Téléphone : 04.92.23.10.03
courriel : info@ville-argentiere.fr

Procès-Verbal du conseil municipal

Séance du jeudi 20 avril 2023

1

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents (14) : Alain SANCHEZ, Dominique BARNÉOUD, Carine QUILICI, François ROTH, Sandrine REYMOND, Fabienne BIANCHI, Marie-Noëlle DISDIER, Florent LONGIS (arrivé à 21 H 23), Guillaume PONCET, Alice PRUD'HOMME (arrivée à 20 H 43), Maxime RANCON, Éric RIPPET, Carole ROBERT, Rémi ROUX (arrivé à 21 H 07).

NB : Les trois élus retardataires étaient en réunion à Vallouise. Ils sont arrivés avant le vote des délibérations et ont donc pu y prendre part.

Pouvoirs (5) : Sandra BONNET à Fabienne BIANCHI, Abdellah HADDOUCH à Alain SANCHEZ, Christine LAZARINI à Dominique BARNÉOUD, Christiane MAURIN à Maxime RANCON, Serge THIVOLLE à Sandrine REYMOND

Etaient absents excusés (5) : Sandra BONNET, Abdellah HADDOUCH, Christine LAZARINI, Christiane MAURIN à Maxime RANCON, Serge THIVOLLE à Sandrine REYMOND

Le quorum étant atteint (*au moins la moitié des membres en exercice est présente*), Monsieur le maire ouvre donc la séance à 20h30.

Monsieur le Maire propose de reporter au conseil municipal du mois de juin la délibération relative à la détermination des conditions de location des salles communales, prévue à l'ordre du jour. En effet, ces tarifs n'étant applicables qu'au 1^{er} juillet 2023, ceci laissera le temps aux commissions communales et aux services municipaux de continuer le travail sur la gestion des salles.

⇒ L'assemblée accepte cette proposition de report à l'unanimité.

I. Désignation du secrétaire de séance

François ROTH est désigné secrétaire de séance.

II. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 avril 2023

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

III. Compte-rendu des réunions

2

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux donnent connaissance aux membres de l'assemblée des réunions et rencontres auxquelles ils ont participé entre le 16 mars et le 20 avril 2023.

17 mars 2023 : Conseil d'Administration du CCAS. Rapporteur : Carine QUILICI
Lors de cette séance, toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité, dont le vote du budget.

17 mars 2023 : Assemblée Générale de l'Office Intercommunal des Sports. Rapporteur : Maxime RANCON

La fête du Sport édition 2023 est annulée en raison de la compétition de kayak prévue au même moment.

En 2023, la Communauté de Communes du Pays des Écrins maintient l'enveloppe globale des subventions accordées aux associations sportives et aux sportifs de haut niveau, soit 215 000 euros.

19 mars 2023 : Cérémonie commémorative du cessez-le-feu de la guerre d'Algérie. Rapporteur : Dominique BARNÉOUD

C'était une belle cérémonie pour ce 61^{ème} anniversaire, et Madame BARNÉOUD remercie toutes les générations d'avoir été présentes pour honorer ce devoir de mémoire.

Un verre de l'amitié a été partagé à l'issue de la cérémonie.

21 mars 2023 : Journée d'échanges organisée par le Parc National des Écrins en partenariat avec l'ADEME dans le cadre de l'étude visant à expérimenter l'adaptation au changement climatique du secteur touristique appliquée au territoire du P.N.E. Rapporteur : Sandrine REYMOND

Pour imaginer des stratégies d'adaptation du secteur du tourisme aux conséquences déjà visibles du réchauffement climatique en montagne, l'ADEME mène depuis fin 2022 une expérimentation nationale sur 7 territoires pilotes, dont le Parc National des Écrins. 50 acteurs du massif à L'Argentière-la-Bessée se sont retrouvés le 21 mars pour échanger et travailler sur la transition du secteur touristique dans les Écrins.

Deux ateliers de travail ont rythmé la journée (le premier : travailler sur une vision transversale et partagée des risques climatiques prioritaires pour la filière touristique dans les Écrins - Le second : réfléchir aux trajectoires d'adaptation de la filière touristique

dans le massif) en se basant sur le partage d'expériences selon la réalité de chacun, les capacités actuelles et les trajectoires possibles d'adaptation.

Cette journée d'échanges met l'accent sur la place des collectivités, des socio-professionnels, des scientifiques et de la population locale dans ces enjeux d'adaptation. Après la synthèse des échanges et la finalisation du diagnostic de vulnérabilité, la prochaine étape consistera à définir une trajectoire collective d'adaptation au changement climatique et à élaborer un plan d'actions sur le moyen et le long terme à disposition des collectivités et des acteurs touristiques du massif des Écrins.

22 mars 2023 : Journée de l'Eau et de la Forêt. Rapporteur : Carine QUILICI

Cette Journée de l'eau et de la forêt, organisée pour la première fois, a permis de présenter le travail entrepris par le précédent conseil municipal jeune sur la parcelle de la Pousterle et celui programmé par le CMJ en place, ainsi que de dresser un bilan des réseaux de canaux de la commune, et de faire un rappel réglementaire sur le droit de l'eau, sa gestion, suivi d'un échange avec les ASA.

27 mars 2023 : Cérémonie de célébration des 50 ans du Parc National des Écrins.

Rapporteur : Sandrine REYMOND

Le 27 mars 2023, 50 ans jour pour jour après sa création, le Parc National des Écrins commémorait sa naissance à Vallouise. Il fut le 5^{ème} parc national lancé et donna lieu au fameux discours, le 24 août 1977, de Valéry Giscard d'Estaing, également à Vallouise, sur la montagne, qui débouchera en 1985 sur la 1^{ère} Loi Montagne. Lors de cette journée, le nouveau directeur, Ludovic Schultz, a été accueilli. Plusieurs évènements sont programmés tout au long de l'année : expositions, cinémas, rencontre avec des gardes moniteurs...

28 mars 2023 : Comité de pilotage « Petites Villes de Demain ».

Rapporteur : Alain SANCHEZ

Ce COPIL a permis de réunir l'ensemble des acteurs de PVD (Préfecture, DDT, CCPE, commune etc.). Lors de la réunion a été validée la convention d'ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) qui fait l'objet d'une délibération de ce conseil.

Le calendrier de l'opération PVD est maintenu.

28 mars 2023 : Comité syndical du SIGDEP. Rapporteur : Alain SANCHEZ

Lors de ce conseil syndical, le Président du SIGDEP nous a annoncé que la demande de subvention pour le fonds vert avait été validée par le ministère de l'écologie et qu'il était invité le 4 avril à Paris pour avaliser cette subvention. Dans notre plan de financement, la subvention Départementale et la subvention Régionale ont aussi un accueil favorable.

29 mars 2023 : Rencontre régionale des Plus Beaux Détours de France.

Rapporteur : Sandrine REYMOND

Lors de cette rencontre de la région Midi-Sud Est, le nouveau guide 2023 a été présenté aux participants (11 communes présentes sur les 16 de la zone) et il leur a été précisé l'importance de sa diffusion et de sa promotion sur leurs territoires. Après l'assemblée générale, des ateliers et une bourse d'échanges ont permis à chaque commune d'évoquer

ses problématiques. Deux nouvelles communes ont intégré les Plus Beaux Détours de France (Pernes-les-Fontaines où aura lieu la prochaine rencontre en octobre, et Aups).

30 mars 2023 : Conseil d'école de l'école de l'Église. Rapporteur : Dominique BARNÉOUD

La directrice de l'école informe des prévisions d'effectifs (20 enfants) pour la rentrée de septembre, et constate que la commune a pallié du mieux possible l'arrêt de travail de l'ATSEM. Elle dresse le bilan des sorties et projets réalisés après avoir listé les petits travaux à prévoir au printemps, et présente les projets à venir pour la fin de l'année scolaire, dont une nuit en refuge mi-juin. Un premier point est fait sur le retour des questionnaires de satisfaction « cantine », une école ne les ayant pas encore distribués, il faudra attendre avant de faire la synthèse pour les 3 établissements.

31 mars 2023 : Réunion d'information sur la Haute École du Bois et de la Forêt. Rapporteur : Sandrine REYMOND

La Haute École du Bois et de la Forêt qui doit s'implanter sur la commune, et pour sa partie architecturale sur Embrun, s'est vu présentée au Conseil Départemental à un parterre d'une cinquantaine de personnes (élus, techniciens, décideurs, communes forestières, agence départementale de développement, BTP, UPE 05) à l'Hôtel du Département en présence de Maryvonne Grenier, vice-présidente du Conseil Départemental, de Serge Giordano, Florian Court, Chantal Eyméoud qui représentait la ville d'Embrun et la communauté de communes de Serre-Ponçon, Frédéric Pichelin représentant de la haute école de Berne (en visio) et Joël Giraud parrain de l'association. Tous se sont accordés à dire que cette école est un passeport pour l'avenir.

31 mars 2023 : Réunion du Conseil Municipal Jeunes. Rapporteur : Dominique BARNÉOUD

Tous les élus du CMJ étaient présents. Il y a eu de nombreux échanges sur le projet d'installation des jardinières dans la commune, les enfants ont beaucoup d'idées, et il a été décidé que les services techniques viendront à leur rencontre lors d'une prochaine réunion afin de les conseiller pour les futures plantations. Les lieux d'implantation seront choisis ultérieurement. Un budget de 1000 € a été attribué au CMJ pour cette action.

31 mars 2023 : Assemblée Générale de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers. Rapporteur : François ROTH

Le point principal présenté par l'amicale est le projet de réaliser une journée de sensibilisation qui s'inscrira dans le triste anniversaire des 20 ans de l'incendie du Bois de France, début juillet (6 juillet : expo photos – 7 juillet : débat avec l'ONG, M. Joël GIRAUD, les élus – 8 juillet : sensibilisation au feu de forêt).

Le problème récurrent du recrutement des sapeurs-pompiers volontaires est encore une fois évoqué.

1^{er} avril 2023 : Cérémonie de passation de commandement de chef de corps Directeur départemental des services d'incendie et de secours des Hautes-Alpes. Rapporteur : François ROTH

Le colonel Alain JUGE succède à Patrick MOREAU pour, notamment, être à la tête d'un effectif conséquent de 1400 sapeurs-pompiers.

4 avril 2023 : Assemblée Générale de l'association « Haute École du Bois et de la Forêt ». Rapporteur : Alain SANCHEZ

Trois élus ont participé à cette réunion. Des demandes de subvention ont été validées et la Communauté de Communes de Serre-Ponçon ainsi que la ville d'Embrun ont intégré le conseil d'administration de l'association.

4 avril 2023 : Commission Animations. Rapporteur : Alain SANCHEZ

Cette commission a élaboré le planning des festivités des 29 et 30 avril pour l'accueil de la délégation italienne de notre ville jumelle d'Inverso Pinasca. Une cinquantaine d'italiens seront accueillis, qui assureront un concert le samedi 29 au soir dans l'Église Saint-Apollinaire. Le lendemain ils visiteront la mine d'argent et dégusteront la saucisse aux choux.

6 avril 2023 : Conférence de presse pour le lancement de la saison d'été de la mine d'argent et présentation du vin vieilli dans la mine. Rapporteur : Alain SANCHEZ

Les nouvelles formules des visites et Escape Games mises en place pour la saison 2023 ont été dévoilées. Alain SANCHEZ souligne également que le vin blanc vieilli dans la mine d'argent est bon, et rappelle à l'assemblée qu'il est en vente au musée de la mine.

6 avril 2023 : Conseil municipal dédié au vote du budget. Rapporteur : Alain SANCHEZ

7 avril 2023 : Journée de prospective sur la valorisation du patrimoine naturel et le tourisme scientifique, organisée par le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras, dans le cadre du programme Avenir Montagne. Rapporteur : Alice PRUD'HOMME

Différents acteurs du territoire et de l'Isère, citoyens, élus, représentants des parcs, OT, observatoires scientifiques et chercheurs ont échangé et exposé les enjeux d'un nouveau mode de tourisme, appelé tourisme scientifique. Trois thématiques ont été abordées, autour du tourisme scientifique existant déjà sur le territoire et n'attendant qu'à être développées : l'astronomie et le ciel étoilé, la forêt et le mélézin, la géologie. Ces trois thèmes ont été approfondis durant des ateliers afin de trouver des nouvelles actions possibles sur le grand Briançonnais. Le tourisme scientifique est en pleine expansion, il permet de diversifier les activités, est possible durant toutes les saisons, peut être très respectueux de l'environnement, attire un nouveau public, permet de faire travailler des socio pro toute l'année et initie des nouveaux métiers comme les médiateurs scientifiques. Notre territoire est un lieu idéal avec de nombreux atouts présents (mines, sites géologiques, observatoires, ciels nocturnes étoilés, mélézin très présent, maison de la géologie, parcs naturels ...).

7 avril 2023 : Signature officielle du protocole relatif à la mise en œuvre de la police de l'urbanisme. Rapporteur : Alain SANCHEZ

Le 7 avril a été signé par Monsieur CROUHY Procureur de Gap, Monsieur DUFOUR Préfet des Hautes-Alpes et Jean Michel ARNAUD Président de l'AMF05, un protocole simplifiant les procédures en matière de police de l'urbanisme et aidant les maires du 05 pour les démarches concernant ces dossiers. Une boîte à outils (courrier type, exemple de constat, etc.) va être fournie à l'ensemble des maires du 05 par la DDT.

7 avril 2023 : Présentation du livre « Les artisans des Sablonnières » de Monsieur Gérard GUIMBERT. Rapporteur : Alain SANCHEZ

Alain SANCHEZ souligne la grande qualité de cet ouvrage, c'est un très beau livre qui retrace la construction de la centrale et la transformation de notre paysage, et c'est le fruit d'un travail de recherche conséquent, notamment grâce aux archives communales.

9 avril 2023 : Lectures pour les enfants, chasse aux œufs et apéritif pour fêter Pâques. Rapporteur : Carine QUILICI

11 avril : Label « Villages et Villes Citoyennes » en visioconférence. Rapporteur : François ROTH

Ce nouveau label (à l'étude depuis plusieurs années mais officiellement attribué depuis 2022) est un outil de reconnaissance, de valorisation et d'amélioration des démarches et projets de territoires, ayant à cœur de développer la participation, l'implication et l'engagement des citoyens dans ces projets. A ce jour 26 communes sont labellisées, et la possibilité d'adhésion de la commune de L'Argentière sera soumise à la réflexion de la commission « Vie citoyenne » afin de savoir si cela présente un (des) intérêt(s).

12 avril 2023 : Conseil d'Administration des Résidences Guil-Écrins. Rapporteur : Carine QUILICI

Lors de ce conseil d'administration, le 2^{ème} de l'année, le vice-président a été élu (à l'unanimité) et il s'agit de Monsieur Rémi ROUX, ce qui permet de représenter le territoire du Pays des Écrins au sein des Résidences.

13 avril 2023 : Conférence de presse ateliers « supercodeurs ». Rapporteur : Alain SANCHEZ

Afin de découvrir ce métier de programmeur d'algorithmes, les collégiens ont pu s'essayer à la création de programmes pour faire fonctionner des petites voitures. Ce métier étant dit « en tension », c'était très intéressant de pouvoir le présenter aux jeunes.

14 avril 2023 : Conseil d'Administration de l'association des Maires et Présidents de Communautés des Hautes-Alpes. Rapporteur : Alain SANCHEZ

Il est à retenir de cette réunion la création d'une commission « déchets » pour travailler sur cette problématique au niveau du département. Ont été annoncés également les prochains Congrès (celui des Maires des Hautes-Alpes, et le Congrès National des Maires).

14 avril 2023 : Assemblées Générales de l'ASA de l'Échaillon. Rapporteur : Sandrine REYMOND

Après avoir procédé aux élections (renouvellement de mandat pour trois conseillers), le rapport d'activités 2022 est présenté (campagne d'entretien en avril, fête de l'asa, accueil de nouveaux participants) ainsi que les projets d'activités et de travaux pour 2023 (émergence de deux nouveaux thèmes : harmonisation des pratiques des 3 asa de la commune en vue d'une union, et adaptation du réseau à l'aspersion). En ce qui concerne la redevance 2024 : le droit d'eau (fixe) est de 15 euros, et la redevance d'entretien (augmentée de 0,5 euros tous les 2 ans) s'élève à 15 euros également.

15 avril 2023 : Inauguration de l'action culturelle interbibliothèques « Eau précieuse, eau furieuse ». Rapporteur : Alain SANCHEZ

Il est rappelé l'importance de ce beau projet d'action culturelle rassemblant toutes les bibliothèques du canton sur le thème de l'eau. De nombreuses personnes étaient présentes (Madame la Sous-Préfète, les représentants de la Bibliothèque Départementale notamment) et des animations étaient proposées toute la journée.

15 avril 2023 : Concert de printemps de l'harmonie « L'écho des glaciers » accompagnée de la Musique Municipale de Guillestre. Rapporteur : Alain SANCHEZ

C'était un très beau concert assuré par les deux harmonies réunies pour l'occasion, et qui sera renouvelé à Guillestre en mai prochain.

17 avril 2023 : Présentation du plan de gestion des déchets de la Communauté de Communes du Pays des Écrins aux membres du conseil municipal. Rapporteur : Alice PRUD'HOMME

L'étude d'optimisation du service déchet de la communauté de communes effectuée en 2022 et le scénario choisi pour les trois prochaines années ont été présentés. Objectifs fixés : diminuer le tonnage des encombrants et des ordures ménagères, maintenir les coûts du service, diminuer l'impact des déchets sur l'environnement et améliorer le service à la population. Les actions qui vont être entreprises, en concertation avec les élus et les habitants, sont les suivantes : suppression des bacs roulants et mise en place de colonnes semi enterrées, expansion des sites de compostage et collecte bio déchet, modernisation et agrandissement de la déchèterie, mise en place d'une déchèterie ambulante, refonte de la redevance spéciale pour les professionnels et augmentation en 2023 de la TEOM pour maîtriser les coûts et investissements nécessaires au service. " Le meilleur déchet reste celui que l'on ne produit pas"...

19 avril 2023 : Commission Sports en présence de Mme la Présidente de la commission Animations. Rapporteur : Maxime RANCON

Cette réunion de travail avait pour objet le contenu des conventions d'utilisation des salles du complexe sportif Patrick Vigne. La réunion permettant d'organiser et prévoir le planning des salles sera faite fin juin, afin que les représentants des écoles puissent être présents.

Remarque : France 3 Région a annoncé que L'Argentière-La Bessée a été sélectionnée par le comité olympique comme potentiel centre d'accueil pour les délégations de canoë-kayak pour les JO de 2024 (<https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/hautes-alpes/l-argentiere-la-bessee/jo-2024-l-argentiere-la-bessee-veut-seduire-les-kayakistes-avec-son-cadre-naturel-2755510.html>)

20 avril 2023 : Rencontres de la Cohésion Sociale organisées par le Département. Rapporteur : Alain SANCHEZ

Le président du Département, Monsieur Jean Marie BERNARD, est venu nous présenter l'ensemble des services sociaux du département avec les différents élus et chefs de services.

20 avril 2023 : Temps d'échanges autour de la démarche de valorisation des produits et savoir-faire locaux organisé par la CCPE. Rapporteur : Alice PRUD'HOMME

De nombreuses personnes étaient présentes à cette réunion qui était une première prise de contacts entre les producteurs et artisans et la communauté de communes afin d'évoquer les possibilités de mutualisation pour mettre en place, ou pas, une maison de vente de produits locaux. Ce projet doit émaner et être mené par les professionnels, un appui technique, d'accompagnement et financier pouvant être fait par la communauté de communes. Mais avant tout il faut évaluer la nécessité ou pas d'une telle maison et l'endroit le plus stratégique. Affaire à suivre.

IV. Délibérations approuvées à l'unanimité.

1. Convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) dans le cadre du programme Petites Villes de Demain (PVD).

La commune s'est engagée depuis mai 2021 dans le programme Petites Villes de Demain avec pour objectif de formaliser le projet de territoire par la signature d'une convention de type ORT (Opération de Revitalisation de Territoire).

Ce dispositif vise à renforcer l'attractivité des centres-villes et à répondre aux enjeux d'amélioration de l'habitat et du cadre de vie, de développement de services et d'activités en prenant en compte les objectifs de transition écologique.

La convention d'ORT, révisable annuellement, est conclue pour une durée de 5 ans et sera co-signée par la Commune de l'Argentière, La Communauté de Communes du Pays des Ecrins, l'Etat et le Département des Hautes-Alpes.

Cette convention comprend des actions intercommunales et communales définies selon un calendrier prévisionnel. Les actions communales sont donc les suivantes :

- 1) Une étude sur la possibilité de développement d'une offre de logements à la Maison Planche : cette étude débute cette année et est financée à 100 % par la Banque des Territoire.
- 2) L'aménagement du centre-bourg (zones A, B et C) : la consultation APD commence cette année pour la zone A et les travaux suivront les années suivantes en fonction des financements que nous pourrions mobiliser.
- 3) Une étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur : la consultation des entreprises est en cours.
- 4) La mise en place d'une signalétique des parkings du centre-ville.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

2. Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la Communauté de Communes du Pays des Écrins (CCPE) pour la réfection du chemin d'accès du sentier des mines.

Dans le cadre du plan « Avenir Montagne » porté par la Communauté de Communes du Pays des Ecrins, plusieurs actions ont été définies comme prioritaires dont la réhabilitation du sentier d'accès aux mines d'argents.

Ce projet de réhabilitation poursuit plusieurs objectifs dont l'amélioration de la sécurité des usagers par la réfection de l'assise du sentier, la mise en place de mains courantes et de garde-corps, la réduction des travaux d'entretien du chemin lors des ravinements, et la facilitation des approvisionnements lors de travaux de restauration des Mines.

Ce dernier étant situé sur un itinéraire hors champ de compétence intercommunale (c'est-à-dire pas d'accès à un grand site, ni de circuits inscrits aux statuts), il est nécessaire d'établir une convention de Maitrise d'Ouvrage Déléguée entre la commune et l'intercommunalité.

Cette convention a pour objectif de définir les modalités de réalisation et de financement du projet de réhabilitation du sentier des mines.

L'enveloppe financière prévisionnelle des travaux est estimée à 130 000 € HT financé à 80 % par l'Etat dans le cadre du plan Avenir Montagne. L'autofinancement est à la charge de la commune, soit 26 000 € HT auxquels s'ajouteront la rémunération due au mandataire soit 2 % du montant HT des dépenses.

Le calendrier prévisionnel de cette opération s'établit comme suit : lancement du marché public de travaux dès cet automne pour un démarrage des travaux dès le début de l'année 2024, sachant que ces derniers devront être terminés à la fin de l'année 2024. Le paiement de l'autofinancement interviendra donc au cours de cette même année.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

3. Convention d'adhésion au contrat d'assurance groupe pour la couverture du risque santé souscrit par le Centre de Gestion des Hautes-Alpes.

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique indique que les employeurs devront participer au financement d'une partie de la complémentaire santé et de la prévoyance souscrite par les agents, dans les conditions suivantes :

- Au plus tard au 1er janvier 2025 pour la prévoyance.
- Au plus tard au 1er janvier 2026 pour la complémentaire santé.

A ce jour, la très grande majorité des communes et intercommunalités participe déjà au financement d'une partie de la complémentaire santé de leurs agents. De plus, eu égard au contexte économique actuel, il apparaît opportun d'anticiper sur cette obligation afin de permettre à nos agents communaux de bénéficier d'un contrat de mutuelle négocié avec une participation employeur.

Cette possibilité est offerte par la signature d'une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes qui a signé un marché avec le groupe VYV, ce qui nous permet de proposer aux agents une meilleure couverture sociale en raison notamment de l'attractivité des prix obtenus par la mutualisation.

Il est proposé, dès cette année, la participation de la commune à hauteur de 25 € par mois pour chaque agent communal qui souscrira à un des contrats négociés dans le cadre du marché.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

4. Convention avec le Parc National des Écrins (PNE) relative au programme d'actions 2023-2026.

Suite à une réunion en décembre 2022 avec le Parc National des Écrins concernant le bilan et les perspectives dans le cadre de la charte à laquelle la commune est adhérente depuis plusieurs années.

Il est proposé la signature d'une convention qui a pour objet de fixer les termes du partenariat entre la commune et l'Établissement public du Parc national des Écrins pour la mise en œuvre d'un programme d'actions répondant aux orientations et aux objectifs de la charte du Parc.

Cette convention se terminera le 31 décembre 2024 et pourra au besoin, être prorogée tacitement le temps nécessaire à la signature de la convention suivante.

Le programme d'action est le suivant :

- La préservation des falaises de Rocher Thouard permettant la sensibilisation des pratiquants à la montagne et à l'environnement,
- Le partenariat relatif au festival du Livre et de l'image de montagne en juillet prochain et des journées « montagne et sciences » prévues en décembre prochain,
- La valorisation des actions du parc national et des patrimoines dans le journal communal,
- La poursuite du partenariat entre le PNE et le musée des mines d'argent,
- La participation à la rédaction d'un plan de circulation afin d'aider à la gestion de la circulation motorisée dans les espaces naturels,
- La participation à la rédaction et le suivi des conventions d'alpages afin de soutenir la vocation agricole des espaces dédiés.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

5. Détermination du prix des encarts publicitaires sur la revue municipale.

Dans le cadre de la réalisation de la revue municipale, il est proposé chaque année aux entreprises locales d'acheter des encarts publicitaires qui nous serviront à équilibrer la dépense relative à cette revue.

La précédente délibération déterminant le prix des encarts date de 2015 et prévoyait 3 publications par an. Il est nécessaire de l'actualiser comme suit :

Les tarifs seront valables pour 2 publications annuelles

- | | | |
|---|-------------|--|
| - | 1 page | 2 500 € (3 000 € les années précédentes) |
| - | 1/2 page | 1 300 € (1 600 € les années précédentes) |
| - | 1/4 page | 700 € (900 € les années précédentes) |
| - | 1/8ème page | 400 € (500 € les années précédentes) |

- Suppression du 1/16 ième de page qui était à 300 € les années précédentes.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

6. Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et au Département pour l'acquisition de matériel informatique au service culturel.

Comme vu lors du vote du budget 2023, il est nécessaire d'acquérir du matériel informatique pour le service culturel.

Il s'agit du remplacement de 2 ordinateurs devenus obsolètes et de 2 tablettes vidéos didactiques.

Le montant total HT de cette acquisition s'élève à environ 3 000 € HT et pourrait être subventionnée à hauteur de :

- 50 % par la Direction Régionale des Affaires Culturelles
- 15 % par le Département dans le cadre de fonds « informatisation et développement des services numériques).

Un dossier de demande de subvention sera donc prochainement déposé.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

7. Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour le financement du deuxième poste de bibliothécaire au titre de l'année 2023.

Pour rappel, le conseil municipal a délibéré en mars 2021 afin de valider le projet culturel, scientifique, éducatif et social pour la bibliothèque municipale. Ce document définit la politique culturelle communale en matière d'offre de collection, de services et d'actions auprès de la population.

C'est en ce sens que la Direction Régionale des Affaires Culturelles avait été sollicitée pour obtenir une aide financière afin de financer un deuxième poste de bibliothécaire. En effet, ce recrutement a principalement permis d'augmenter les horaires d'ouverture au public en passant de 16 à 27 heures par semaine, et de proposer diverses nouvelles actions culturelles.

Cette aide financière est calculée en fonction d'un nombre d'heures annuelles multiplié par le coût employeur, ce qui représentait environ 28 000 € en 2022.

L'aide peut être reconduite annuellement sans dépasser un total de 5 années d'aide, soit jusqu'en 2025, par conséquent il est proposé de reconduire cette action en 2023.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

8. Demande de subvention au Département pour l'acquisition de mobilier urbain dans le cadre du Conseil Municipal Jeune.

Les élus du Conseil Municipal Jeunes ont proposé plusieurs actions dans le cadre de leur mandat, dont celui d'embellir la commune par le biais de grandes jardinières dont les emplacements seront décidés par le CMJ.

Il est convenu d'acquérir des grandes jardinières pour un prix maximal de 1 000 €. La dépense a été inscrite au budget 2023 et peut être financée à hauteur de 585 € dans le cadre de l'enveloppe cantonale investissement 2023 de notre conseiller départemental. Un dossier de demande de subvention sera donc prochainement déposé.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

9. Demande de subvention au Département pour la sécurisation d'une portion de route.

12

Après avoir constaté les risques de chute des piétons sur le trottoir situé en partie nord de l'avenue du Quartz le long de la parcelle de Monsieur Mickael MOORE, ainsi que sur l'accès aux habitations situées au bout du chemin de ville suite aux travaux de terrassement de Monsieur Nicolas FAVRESSE, la réalisation de travaux de protection ont été présentés lors du vote du budget prévisionnel 2023.

Suite à cette présentation il a été décidé de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental dans le cadre des « Amendes de police ».

Une partie de ces travaux sera réalisée en régie par le personnel des services techniques de la commune.

Le coût prévisionnel des travaux, hors heures de régie, est de 20 856,00 € H.T.

Afin de réaliser ce programme, il est proposé de solliciter une aide financière du Conseil Départemental des Hautes-Alpes dans le cadre des « Amendes de police » à hauteur de 50 % soit 10 428 €.

Un dossier de demande de subvention sera donc prochainement déposé.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

10. Avis sur la demande d'autorisation environnementale préalable aux travaux de confortement de la digue en rive droite de la Durance.

Dans le cadre de la compétence Gémapi, la Communauté de Communes du Pays des Ecrins va entreprendre des travaux de confortement de la rive droite de la Durance. Il s'agit de réaliser un enrochement placé sous l'ouvrage de la digue, en amont et en aval du pont de la Bessée, en vue de la conforter et d'éviter le phénomène « d'affouillement » créant des cavités sous la digue.

Préalablement aux travaux, il est nécessaire d'ouvrir une enquête publique unique, préalable à la demande d'autorisation environnementale incluant une déclaration d'intérêt général. Cette enquête publique, sollicitée par la CCPE, a démarré le 26 avril et durera 31 jours pendant lesquels le commissaire enquêteur assurera des permanences pour la population.

L'article 6 de l'arrêté préfectoral portant ouverture de l'enquête indique que le conseil municipal de l'Argentière-La Bessée est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête publique.

Les éléments du dossier d'enquête n'appelant pas d'observations particulières, il est proposé d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

Délibération reportée :

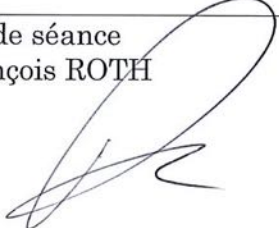


⇒ Détermination des conditions de location des salles communales.

Questions diverses :

Madame Alice PRUD'HOMME rappelle à l'assemblée qu'une collecte des encombrants est organisée du 9 au 12 mai par la Ressourcerie la Miraille et qu'il faut s'inscrire avant le 29 avril 2013.

13

Les délibérations étant prises et les questions diverses posées, la séance est levée à 21 H 56.

Le Secrétaire de séance Monsieur François ROTH 	Le Maire Monsieur Alain SANCHEZ  
PV signé le 5 mai 2023	PV publié le 5 mai 2023